



Accusé de réception en préfecture
02B-24200354-20240422-BUR-AG-24-024-DE
Date de télétransmission : 24/04/2024
Date de réception préfecture : 24/04/2024

CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA

Bureau du 22 avril 2024

DÉLIBÉRATION DU BUREAU
DE LA
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

OBJET : Plan de financement du projet de réalisation d'une fresque murale dans le quartier de Saint-Antoine

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux avril à 9h, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia, Port Toga sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

PRÉSENTS : Louis POZZO DI BORGO, Pierre SAVELLI, Jean-Louis MILANI, Michel ROSSI, Gérard ROMITI, Serge LINALE, Jean-Charles LEONARDI, Leslie PELLEGRINI, Emmanuelle de GENTILI, Marie-Hélène PADOVANI.

POUVOIRS : -

ABSENTS : Gilles SIMEONI, Michel SIMONPIETRI, Jean-Jacques PADOVANI.

Nombre de membres composant le Bureau : 13
Nombre de membres en exercice : 13
Quorum : 10

Votants : 10
Pour : 10
Contre : -
Abstention : -

Monsieur Louis POZZO DI BORGO ouvre la séance.

OBJET : Plan de financement du projet de réalisation d'une fresque murale dans le quartier de Saint-Antoine

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211-10 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-0002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 qui délègue compétence au Bureau pour l'approbation des demandes de financements ;

Considérant le courrier du Préfet de la Haute-Corse en date du 19 mars 2024 relatif à la Dotation Politique de la Ville pour 2024 ;

Considérant l'instruction du 23 février 2024 relative aux règles d'emploi des dotations de soutien à l'investissement des collectivités territoriales en 2024 ;

Considérant l'enquête publique réalisée en 2023 en direction des quartiers de veille de Saint-Antoine et de San Gaetano ;

Vu le rapport présenté ce jour au Bureau ;

Oùï l'exposé de la vice-Présidente déléguée et après en avoir délibéré ;

APPROUVE (A l'unanimité)

- Le projet de réalisation d'une fresque murale dans le quartier de Saint-Antoine ;
- La demande de financement auprès de l'État, notamment la Dotation Politique de la Ville 2024 ;
- Le plan de financement du projet comme suit :

Dépenses HT			15 000,00 €
-------------	--	--	-------------

Recettes			
----------	--	--	--

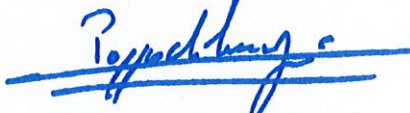
Etat- DPV	100%		15 000,00 €
-----------	------	--	-------------

AUTORISE

Le Président à accomplir toutes formalités et à signer tous documents nécessaires à ce dossier de demande de financement ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRÉSIDENT

Louis POZZO DI BORGO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans le délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse : www.telerecours.fr